

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat dans le cadre du «World Mosquito Program - Noumea»

P. J. : 1 projet de délibération

Chaque année, Nouméa est confrontée au développement de foyers épidémiques d'arbovirus et notamment de dengue, de façons cycliques et plus ou moins sévères. En effet, tous les 4 à 6 ans, les épidémies impliquent des milliers de malades et des dizaines de décès. En 2013, ce sont plus de 3.000 cas de dengue qui ont été recensés à Nouméa, pour plus de 11.000 cas en Nouvelle-Calédonie ; en 2017, quelques 2.000 malades à Nouméa pour 5 000 malades sur le Territoire. Et le nombre de décès est également important, 5 en 2013, 11 en 2017.

La lutte contre ces épidémies d'arboviroses repose essentiellement sur des actions de lutte anti-vectorielle (LAV), de prévention et d'épandages aériens, contre le moustique vecteur, l'*Aedes aegypti*. Toutefois, la LAV comporte de fortes contraintes et a ses limites : en termes de dépenses, l'épidémie de 2017 aura coûté à la Ville 200 millions de Francs, et en termes de résultats, l'*Aedes aegypti* développe des résistances aux pesticides, l'acceptation des épandages diminue chez certains habitants, et les gîtes larvaires ne diminuent pas suffisamment, signes de comportements qui ont des difficultés à évoluer. De plus, à ces derniers éléments, ne sont pas pris en compte les contraintes et coûts des dispositifs de santé, de protection aux frontières, de surveillance. En effet, la Nouvelle-Calédonie avait évalué à quelques 1,2 milliards XPF le coût global de l'épidémie en 2013.

Ainsi, dans sa dynamique d'améliorer la sécurité sanitaire, la Ville de Nouméa a inscrit dans ses objectifs la recherche d'alternatives aux traitements conventionnels, par la réduction des quantités de pesticides, et par la mise en œuvre de la technologie Wolbachia à compter de 2018 afin d'éradiquer la dengue de sa commune.

La technologie novatrice du Wolbachia développée par l'équipe du « World Mosquito Program » de Monash University (Melbourne, Australie), vise à infecter l'*Aedes aegypti* d'une bactérie présente en milieu naturel, la Wolbachia, qui va bloquer la transmission des arbovirus. L'objectif à moyen terme de ce programme est de stopper la transmission des arbovirus sur le territoire de la commune et d'empêcher ainsi la survenue d'épidémie.

L'équipe du «World Mosquito Program» a accepté de travailler avec la Ville de Nouméa, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre du programme d'éradication de la dengue à Nouméa.

Suite à la validation du Conseil Municipal du 13 décembre 2016, une convention de partenariat préalable entre la Ville de Nouméa et le «World Mosquito Program» de Monash University a été signée, pour définir l'organisation et la mise en œuvre d'un dispositif d'éradication des arboviroses sur Nouméa dénommé «Projet Eliminate Dengue-Nouméa». Par celle-ci, la Ville de Nouméa, par la Direction des Risques Sanitaires, s'est engagée à coordonner les 4 partenaires pour définir l'ensemble des modalités du projet.

Ainsi, après plusieurs mois d'échanges, une convention de partenariat quadripartite est proposée entre Monash University, la Ville de Nouméa, l'IPNC et la Nouvelle-Calédonie, qui définit les modalités de mise en œuvre de ce programme sur le territoire de Nouméa. Cette convention définit et précise :

- Le déroulement du projet,
- Les modalités de gouvernance, d'organisation, de fonctionnement et de communication,
- Les engagements de chaque partenaire, notamment les contributions financières, matériels, en personnel, technologiques et scientifiques.

Le programme d'une durée de 21 mois disposera d'un budget prévisionnel global de 203.977.800 F/CFP, avec la répartition de financement entre partenaires et sur les 2 ans d'exercice comme suit :

Partenaires	Subventionnement prévu pour 2018 (XPF)	Subventionnement prévu pour 2019 (XPF)	Total subventionnement (XPF)	Apports en matériel et en personnel (XPF)	Détails des apports matériels et en personnel	Coût total du projet (XPF)
Monash University	19 823 800	20 176 200	40 000 000	Non précisé	Equipe World Mosquito Program	40 000 000
Ville de Nouméa	17 972 200	18 291 600	36 263 800	12 270 000	Mise à disposition de personnel de la DRS à hauteur de 2,5 ETP	48 533 800
DASS-NC	12 687 300	12 912 700	25 600 000	29 124 000	Mise à disposition de locaux et de personnel de la DASS à hauteur de 2 ETP	54 724 000
IPNC	16 602 500	16 897 500	33 500 000	27 220 000	Mise à disposition de personnel de l'IPNC à hauteur de 1 ETP	60 720 000
Total	67 085 800	68 278 000	135 363 800	68 614 000	/	203 977 800

Ainsi la participation de la Ville de Nouméa pour la totalité du projet sera de 48.533.800 F/CFP, répartis comme suit :

- Sous forme de subventionnement à hauteur de 36.263.800 F/CFP, avec un premier versement en 2018 de 17.972.200 F/CFP et un second versement en 2019 de 18.291.600 F/CFP.
- Sous forme de mise à disposition de personnel de la Direction des Risques Sanitaires à hauteur de 12.270.000 F/CFP, équivalent à 2,5 ETP.

Les subventions seront versées sur un budget annexe de l'IPNC exclusif au projet, et le personnel recruté le sera sur un contrat de travail à durée déterminée type de l'IPNC.

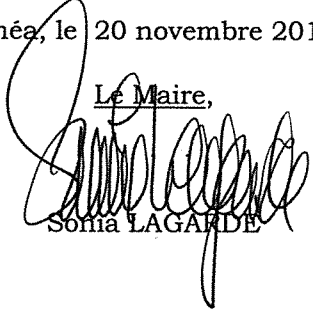
La convention de partenariat quadripartite qui définit la mise en œuvre du «World Mosquito Program – Noumea» est présentée au conseil municipal en anglais et en français. Sur demande de Monash University et de l'IPNC, et conformément au livre III du Code des relations entre le public et l'administration lequel a codifié la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, certaines mentions de la convention dont la divulgation pourrait porter atteinte au secret industriel et commercial font l'objet d'une occultation et ne seront communicables qu'aux seuls intéressés.

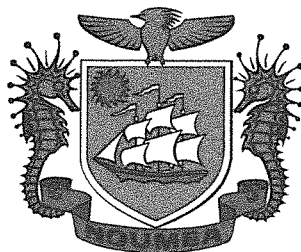
Compte-tenu des intérêts pour la Ville de Nouméa et ses habitants et des enjeux forts de santé publique inhérents à ce programme qui empêche la transmission des arbovirus par le moustique vecteur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la participation de la Ville de Nouméa d'un montant de 48.553.800 F/CFP pour la mise en œuvre du «World Mosquito Program – Noumea» et d'habiliter le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,


Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi **12 DEC. 2017** à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants (9 procurations)	:	44	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1045
autorisant la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du
«World Mosquito Program – Noumea»

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 29 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/799 du 20 novembre 2017,

La Commission de la Prévention et de la Sécurité entendue en séance du 1^{er} décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

RTICLE 1^{er} /

Est autorisé la participation de la Ville de Nouméa d'un montant total de 48.533.800 F/CFP répartis comme suit :

- Sous forme de subventionnement à hauteur de 36.263.800 F/CFP, avec un premier versement en 2018 de 17.972.200 F/CFP et un second versement en 2019 de 18.291.600 F/CFP.
- Sous forme de mise à disposition de personnel de la Direction des Risques Sanitaires à hauteur de 12.270.000 F/CFP, équivalent à 2,5 ETP.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec Monash University, la Nouvelle-Calédonie et l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, la convention de partenariat correspondante.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Nouvelle-Calédonie.

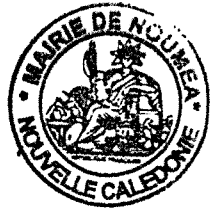
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DEC. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 DEC. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
S.G.	-	1
D.R.S.	-	1
INSTITUT PASTEUR	-	1
NOUVELLE-CALÉDONIE	-	1
MONASH UNIVERSITY	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le -2 JAN. 2018
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances